

Plan de soutien financier à la réussite

Doctorat en études internationales

1. PLAN DE SOUTIEN FINANCIER AUX ÉTUDES

Le plan de soutien financier à la réussite a pour objectif de faciliter la progression des études, de l'admission jusqu'à l'obtention du diplôme. Le plan vise spécifiquement les étapes où le risque de délai ou d'abandon est le plus élevé. En cela, le plan rejoint les objectifs institutionnels de réduction de la durée des études et d'augmentation du taux de diplomation.

Ainsi, tout étudiant admis au doctorat en études internationales et inscrit à temps complet de manière ininterrompue (automne, hiver et été) se voit accorder une série de primes étalées en fonction des différentes étapes charnières du programme. Ces bourses à la progression sont basées sur un calendrier raisonnable et non une incitation à une rapidité excessive.

Le soutien maximal par étudiant est de 7 100 \$. Les bourses sont cumulables et se détaillent comme suit :

ÉTAPES	PRIME À LA PROGRESSION
Admission (1 ^{ère} session)	1 500 \$
Admission – 2 ^e session	1 500 \$
Examen rétrospectif	1 500 \$
Examen prospectif	1 500 \$
Séminaires de doctorat	600 \$
Dépôt initial de la thèse	500 \$
Total des étapes	7 100 \$

Procédure pour obtenir les différents versements du plan de soutien

Pour chacune des étapes, l'étudiant doit faire la demande formelle de paiement à la direction de programme, en remplissant le formulaire prévu à cet effet. La demande doit être faite au plus tard six mois après avoir franchi l'étape demandée.

NOTE : Dans le calcul du nombre de sessions écoulées depuis l'admission, il sera fait abstraction des sessions pendant lesquelles un étudiant a interrompu ses études ou s'est inscrit à temps partiel en raison d'un congé parental, d'un handicap, d'une incapacité ou d'une circonstance de force majeure.

ÉTAPE 1 : Bourse d'admission de 3 000 \$

- Bourse d'admission de l'université Laval (2 000 \$) : Versement de 1 000 \$ à chacune des deux premières sessions d'inscription à tout nouvel étudiant du doctorat inscrit à temps complet. Les modalités de versement sont établies par le Bureau des bourses et de l'aide financière de l'Université Laval. Il est possible d'obtenir les détails à l'adresse : www.bbaf.ulaval.ca.
- Bourse d'admission des HEI (1 000 \$) : Versement de 500 \$ à chacune des deux premières sessions d'inscription à tout nouvel étudiant du doctorat inscrit à temps complet.

Étape 2 : Bourse de 1 500 \$ lors de la réussite de l'examen rétrospectif

Pour être admissible, l'étudiant doit avoir complété la totalité de ses cours et avoir réussi son examen rétrospectif avant la fin de la 6^e session d'inscription au programme.

Étape 3 : Bourse de 1 500 \$ lors de la réussite de l'examen prospectif

Pour être admissible, l'étudiant doit avoir réussi son examen prospectif avant la fin de la 9^e session d'inscription au programme.

Étape 4 : Bourse de 600 \$ en soutien aux frais de déplacement reliés aux séminaires de doctorat

L'étudiant a droit à une allocation de 200 \$ pour chacun des trois séminaires de doctorat réussis (ETI-8000, ETI-8001, ETI-8002). Les bourses sont remises après l'activité de communication, sur présentation d'une pièce justificative de participation et du formulaire d'évaluation signé.

Étape 5 : Bourse de 500 \$ lors du dépôt initial de la thèse

Pour être admissible, l'étudiant doit avoir fait le dépôt initial de sa thèse avant la fin de la 15^e session d'inscription au programme.

2. REMUNÉRATION POUR CONTRATS DE RECHERCHE/ENSEIGNEMENT

Un contrat de chargé de cours peut être accordé à un doctorant qui a réussi son examen rétrospectif. La charge de cours se réalise dans le cadre d'un séminaire pluridisciplinaire, en équipe avec un ou deux professeurs réguliers. Le doctorant chargé de cours et le ou les professeurs réguliers assument conjointement et également la responsabilité du séminaire. L'objectif poursuivi est de permettre au doctorant d'acquérir une expérience d'enseignement sous la supervision d'un professeur régulier.

Un seul contrat est accordé pendant une année académique. L'attribution du contrat se fait par concours parmi les doctorants admissibles (avoir réussi son examen rétrospectif) au mois de mai en vue de l'année académique prochaine. L'avis de concours est affiché en avril et précise le séminaire pluridisciplinaire visé ainsi que la ou les perspectives disciplinaires souhaitées.

La sélection du candidat est déterminée par les critères suivants :

- 1) La qualité du dossier académique;
- 2) L'accord du professeur responsable du séminaire pour accueillir le doctorant dans l'équipe;
- 3) La pertinence de la perspective disciplinaire apportée par le doctorant.

La sélection du candidat est faite par un comité formé du directeur du programme, du professeur responsable du séminaire et d'un professeur membre du Comité de programme. La rémunération est celle qui est prévue pour cette catégorie de chargé de cours.

Autres contrats

De plus, d'autres contrats de travail peuvent être accordés à l'étudiant tout au long de son doctorat (comme auxiliaire de recherche ou d'enseignement). La prestation de travail de l'étudiant est réservée aux co-directeurs de thèse dès lors qu'un de ceux-ci accepte d'associer l'étudiant à ses projets et à ses équipes de recherche ou à des activités d'enseignement. La prestation de travail exigée ne saurait coïncider parfaitement avec le projet de thèse de l'étudiant.

Les offres de travail sont généralement affichées sur le site du Service de placement de l'Université Laval (www.spla.ulaval.ca). Les étudiants sont tout de même encouragés à communiquer directement avec leurs directeurs d'essai ou de mémoire pour leur faire connaître leur intérêt et leur disponibilité.

3. AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT

Principales bourses gouvernementales pour la recherche

Deux organismes subventionnaires principaux :

- Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC)
<http://www.fqrsq.gouv.qc.ca>
- Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH)
<http://www.crsq.ca>

Les concours pour ces bourses de recherche se font une fois par année, à l'automne. Les demandes pour l'année universitaire 2013-2014 doivent être soumises dès l'automne 2012, en tenant compte des dates limites de chaque organisme. Par contre, les étudiants qui ont déjà entrepris leurs études peuvent être admissibles pour des bourses sur de plus courtes périodes.

- Centre de recherche pour le développement international (CRDI)
www.idrc.ca

Le CRDI finance des activités de recherche qui visent à bénéficier directement aux pays en développement et à leur population. Toute l'information utile pour la présentation d'une demande d'aide financière et pour la gestion des fonds reçus est disponible sur leur site web.

Financement des projets de mobilité internationale

- Bourses de mobilité du Bureau international de l'Université Laval
<http://www.bi.ulaval.ca>

L'étudiant au doctorat appelé à se déplacer à l'étranger dans le cadre de ses études peut bénéficier des programmes de soutien à la mobilité étudiante offerts par le biais du Bureau international de l'Université Laval, pour effectuer un stage sur le terrain pour fin de collecte de données, par exemple.

- Bourses de l'Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (AELIÉS)

L'AELIÉS offre plusieurs formes d'aide financière pour encourager la mobilité et l'implication étudiante aux cycles supérieurs, notamment des bourses d'études pour souligner l'implication étudiante ainsi que des subventions ponctuelles pour l'organisation d'une activité, pour une présentation scientifique, pour un stage obligatoire, pour une publication, ou pour un voyage d'études.

<http://www.aelies.ulaval.ca>, dans la section « subventions »

Bourses spécifiques pour les étudiants étrangers

Les étudiants étrangers qui souhaitent obtenir une bourse d'études ont grand intérêt à amorcer leurs recherches dans leur pays d'origine. Il existe plusieurs programmes d'aide destinés aux étudiants de l'étranger qui souhaitent entreprendre leurs études au Canada. Pour plus d'information sur ces programmes, consultez les sites suivants:

- **Bureau des bourses et de l'aide financière de l'Université Laval (BBAF)**
Une section spécifique a été élaborée pour guider les étudiants étrangers dans leur recherche de financement. Toutes les informations à jour s'y retrouvent : les exemptions des droits de scolarité supplémentaires, les bourses d'admission, les programmes internationaux.
<http://www.bbaf.ulaval.ca>
http://www.bbaf.ulaval.ca/cms/site/bbaf/bbaf/futurs_etudiants_etrangers/fee_bourses/fee_admission
- **Association universitaire de la francophonie (AUF) :**
Cette organisation a pignon sur rue au sein de plusieurs pays comprenant au moins une minorité francophone. Elle a un programme de bourses très élaboré.
<http://www.auf.org>
- **Bourses du Commonwealth**
http://www.scholarships.gc.ca/csp_nc/nc_csp-en.html
- **Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI) :**
<http://www.cbie.ca>
- **Conseil international d'études canadiennes (CIEC) :**
<http://www.iccs-ciec.ca>
- **Les Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ) :**
www.lojiq.org